Centre européen de prévention et de contrôle des maladies: mandat du directeur

2005/0082(COD) - 13/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Giuseppe **GARGANI** (PPE-DE, IT), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission en adoptant une série d'amendements techniques visant, pour l'essentiel, à conférer au Parlement un rôle plus important dans la procédure de nomination du directeur du Centre de prévention et de contrôle des maladies et du renouvellement de son mandat.

Un amendement vise également à demander que l'évaluation du mandat du directeur soit soumise au Parlement sans délai.